



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
30 juillet 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007

10-14 septembre 2007

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria

Assistance proposée : 15,5 millions de dollars, dont
5,5 millions à prélever sur les
ressources ordinaires et 10 millions
à financer à l'aide de cofinancements
et/ou d'autres ressources, notamment
des ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2008-2012)

Cycle de l'assistance : Troisième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé procréative	2,00	4,00	6,00
Population et développement	1,75	3,25	5,00
Égalité des sexes	1,00	2,75	3,75
Coordination du programme et assistance	0,75	–	0,75
Total	5,50	10,00	15,50



I. Analyse de la situation

1. Après 14 ans de guerre civile, le Libéria a tenu une élection présidentielle libre et transparente à l'issue de laquelle une femme a, pour la première fois, été élue présidente en Afrique. Cette élection a constitué un important jalon dans la consolidation de la paix et du développement, mais le pays demeure tributaire de l'aide humanitaire dans les efforts qu'il déploie pour assurer son relèvement et son développement.

2. Le Libéria dispose d'un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté dont les priorités sont : la bonne gouvernance et le respect de la légalité; la relance économique; la reconstitution du capital humain; l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de la qualité de ceux-ci; et l'amélioration de la sécurité dans le pays.

3. Un grave problème pour le Libéria, c'est qu'il ne dispose pas des données à jour, fiables et ventilées nécessaires pour guider les processus de prise de décisions, de planification et de programmation. Le dernier recensement national de la population et du logement a eu lieu en 1984.

4. Les 80 % de la population (estimée à 3,5 millions) vivent dans la pauvreté et n'ont pas un accès suffisant aux services sociaux de base. Les plus touchés par la guerre sont les jeunes âgés de 15 à 35 ans, qui constituent plus de 55 % de la population et qui n'ont aucune possibilité de trouver un emploi ou d'aller à l'école.

5. Les routes, les écoles et l'infrastructure sanitaire ont été détruites et les matériels et équipements pillés durant la guerre civile et de ce fait, il est quasi impossible à la population d'accéder à des soins de santé. Les soins maternels et d'obstétrique sont insuffisants et le pays fait face à une pénurie de ressources humaines qualifiées. Ceux qui résident dans les régions rurales, en particulier, pâtissent des perturbations prolongées dans la prestation des soins de santé. Près de 75 % des accouchements ont lieu en dehors des structures sanitaires et près de 80 % de ces accouchements sont assistés par des accoucheurs non qualifiés.

6. Le taux de mortalité maternelle est estimé à 750 décès pour 100 000 naissances vivantes. Les services de santé procréative, y compris les soins obstétriques d'urgence et les soins néonataux, anténatals et postnatals, les services de planification de la famille et le nombre d'accoucheurs qualifiés, sont insuffisants. Le taux de fécondité synthétique est de 6,8 enfants par femme. Durant la crise, près de 70 % des installations sanitaires étaient gérées par des organisations non gouvernementales (ONG) internationales qui maintenant ont réduit l'ampleur de leur intervention. Il en est résulté un déficit de financement entre l'aide d'urgence, le relèvement et les efforts de développement, qui n'a pas manqué d'avoir des incidences sur le secteur de la santé.

7. Les femmes, les jeunes filles et les enfants ont extrêmement souffert de la guerre et ils étaient particulièrement vulnérables à l'exploitation et à la violence sexuelles. Le taux de prévalence de l'infection à VIH était estimé à 8,2 % en 2001. La proportion des femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans infectées est passée de 4,2 % en 1994 à 12,9 % en 2000. Une enquête menée récemment sur la santé procréative dans l'une des régions les plus peuplées, où se trouve le plus grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés revenus au pays, a révélé que le taux de grossesse des adolescentes âgées de 15 à 19 ans était supérieur à 68 %.

L'incidence des fistules obstétriques est élevée. Une enquête effectuée en 2006 indique un taux faible d'utilisation des méthodes de contraception, estimé à 5 %. Le taux de scolarisation net dans le primaire est de 24 % pour les filles et 30 % pour les garçons.

8. Des années de guerre civile ont exacerbé les déséquilibres entre les sexes dans les domaines social, économique et politique. En novembre 2006, la Présidente a lancé le plan national d'action concernant la violence sexuelle et sexiste. Les lois et pratiques coutumières déniaient souvent aux femmes et aux filles leurs droits successoraux, leur droit de participer à la prise de décisions, ainsi que leurs droits en matière de santé procréative. Des opportunités sur les plans de l'éducation et de l'autonomisation économique ont été ainsi perdues et les possibilités de mener une vie sexuelle et procréative saine sont compromises. Les indicateurs socioéconomiques et démographiques laissent à penser que le Libéria ne va pas atteindre en 2015 les cibles définies pour les objectifs du Millénaire pour le développement.

II. Coopération passée et enseignements tirés

9. Le FNUAP fournit une assistance au Libéria depuis 1979 et, en raison de la guerre civile, le programme pour la période 1987-1991 a été interrompu. Depuis, le FNUAP a fourni une assistance aux projets dans les domaines de la santé procréative, du VIH/sida, de la population et du développement et de l'égalité entre les sexes.

10. Depuis 2004, le FNUAP s'emploie à améliorer la santé maternelle, en mettant l'accent sur les soins obstétriques et néonataux d'urgence et la planification de la famille. L'assistance du FNUAP a permis : a) d'intensifier les efforts de prévention du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles chez les groupes vulnérables, notamment les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil, tout en fournissant un soutien psychosocial aux personnes vivant avec le VIH/sida; b) de former des médecins et des agents sanitaires de niveau intermédiaire aux soins obstétriques d'urgence et à la planification de la famille; c) de fournir des trousseaux sanitaires d'urgence dans le domaine de la santé procréative à plus de 160 centres sanitaires; d) d'élaborer un plan national d'action en matière de santé procréative, une stratégie d'information, d'éducation et de communication pour amener à modifier les comportements ainsi que la politique et le plan nationaux en matière de santé; e) d'élaborer un programme de formation à l'intention des accoucheuses, en utilisant les résultats d'une enquête sur la maternité sans risques financée par le FNUAP et réalisée en 2000; f) de fournir un soutien technique et logistique afin d'améliorer la gestion de la santé procréative au sein du Ministère de la santé et de la promotion sociale; g) d'intégrer les aptitudes à la vie quotidienne et l'éducation aux questions concernant la population et la famille dans le programme d'enseignement scolaire; et h) d'élaborer un guide pour la formation pédagogique des enseignants avant emploi.

11. Dans le domaine de la population et du développement, le FNUAP a aidé à : a) utiliser, dans le processus de prise de décisions, les données provenant du recensement démographique et de santé de 1999-2000; b) effectuer l'enquête démographique et de santé de 2006/2007, en partenariat avec le Gouvernement, l'Institut libérien de statistiques et des services de géo-information, le PNUD, le

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID); c) élaborer un plan d'action pour le recensement démographique et de santé de 2008, qui permettra de disposer d'un cadre d'échantillonnage fiable et à jour qui servira de base à de futures enquêtes; et d) réviser, publier et diffuser le document sur la politique démographique nationale et un ouvrage de référence sur les questions démographiques au Libéria.

12. S'agissant de l'égalité entre les sexes, le FNUAP a aidé à : a) mettre en place le Network of Liberian Women Ministers and Parliamentarians (Réseau des femmes libériennes ministres et parlementaires), qui a noué des alliances entre les branches exécutive et législative du Gouvernement pour contribuer à la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des objectifs du Millénaire pour le développement, en accordant une attention particulière à l'équité, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes; et b) améliorer la direction générale et la coordination au sein du Ministère de la promotion féminine afin d'élaborer un plan d'action multisectoriel national concernant la violence sexiste.

13. Les enseignements tirés de l'assistance déjà fournie par le FNUAP sont, entre autres, les suivants : a) l'établissement de partenariats forts avec les organisations communautaires et les ONG a aidé à cibler les communautés et à leur fournir un soutien; b) le programme a permis d'améliorer la direction générale et la coordination gouvernementales et contribué à assurer le contrôle du pays sur le programme; et c) un soutien plus important est nécessaire pour fournir des données ventilées fiables et à jour dont l'absence compromet la planification, le suivi et l'évaluation.

III. Programme proposé

14. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2008-2011, qui est la réponse collective des Nations Unies face aux priorités nationales, a été établi d'après le bilan commun de pays. Le programme du FNUAP est établi sur la base des résultats visés par le PNUAD, qui lui est axé sur le programme d'action de la CIPD.

15. Le programme a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des Libériens. Le programme tient compte des principes relatifs aux droits de l'homme et des sensibilités culturelles dans une situation d'après conflit et de relèvement. Dans le programme proposé, il est préconisé un processus participatif, associant les partenaires, les interlocuteurs nationaux, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Le programme comporte trois composantes qui sont : a) la santé procréative; b) la population et le développement; et c) l'égalité entre les sexes.

Composante santé procréative

16. Les résultats escomptés au titre de cette composante sont les suivants : les communautés ont une meilleure connaissance de leurs droits à accéder et à utiliser des services de qualité, qui s'adressent aux groupes les plus vulnérables et contribuent à réduire la mortalité maternelle et celle des moins de 5 ans. Le résultat comporte trois produits.

17. *Produit 1 : La fourniture de produits de santé en matière de procréation est étendue dans des programmes de communication communautaires financés aux niveaux national et local destinés aux femmes et aux jeunes.* Pour ce faire, les actions seront les suivantes : a) renforcer la capacité nationale à suivre et assurer la fourniture continue de services en matière de santé sexuelle et procréative, y compris la planification de la famille et les soins obstétricaux d'urgence et néonataux; b) renforcer la capacité nationale de prévenir les infections sexuellement transmises ainsi que le VIH/sida dans le cadre de l'ensemble des services de santé de base et poursuivre le soutien aux populations déplacées et aux communautés d'accueil; c) redoubler d'efforts pour prévenir et traiter les fistules obstétricaux; et d) promouvoir des services en matière de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes dans le cadre de l'ensemble des soins de santé de base.

18. *Produit 2 : Intensification des actions par les communautés, la société civile et les organisations confessionnelles pour redynamiser l'utilisation des services et de l'information en matière de santé procréative, notamment la prévention de l'infection à VIH, pour les jeunes gens, les femmes et les familles.* Ce produit sera réalisé grâce aux actions suivantes : a) le renforcement de la communication en vue de modifier les comportements, en particulier chez les jeunes, les femmes et les plus vulnérables; b) des activités de plaidoyer et de promotion en partenariat avec les ONG et les organisations communautaires; c) la concertation pour fournir des soins en matière de santé procréative aux pauvres, spécialement aux femmes et aux jeunes; et d) le renforcement de la capacité nationale des ONG et des organisations communautaires de promouvoir l'accès des communautés les plus vulnérables à des services et à l'information de qualité en matière de sexualité et de santé procréative.

19. *Produit 3 : Capacités institutionnelles et en ressources humaines de fournir des services de qualité en matière de santé procréative, y compris la planification de la famille et les soins obstétricaux d'urgence.* Pour l'obtenir, les actions consisteront à : a) réviser la stratégie nationale relative à la sécurité des produits en matière de santé procréative, et intégrer les services d'urgence dans le contexte d'après conflit; b) renforcer le système d'aiguillage en ce qui concerne les soins obstétricaux; et c) appuyer la mise en œuvre du plan d'action pour la réduction de la mortalité maternelle ainsi que du Plan d'action de Maputo.

Composante population et développement

20. Les résultats escomptés au titre de cette composante sont : une utilisation accrue de données pour le développement afin de promouvoir les droits de l'homme dans la planification et pour le suivi des politiques, stratégies et programmes destinés à atténuer la pauvreté. Les produits de la composante sont au nombre de deux.

21. *Produit 1 : Les autorités nationales et locales élaborent et mettent en œuvre un système intégré de gestion des données en vue d'une coordination, d'une cohérence et d'une complémentarité plus grandes dans le processus de planification.* Ce résultat sera obtenu grâce aux actions suivantes : a) appuyer les enquêtes démographiques et du logement de 2008 et les études connexes; b) appuyer l'élaboration de la stratégie et du plan d'action nationaux en matière de statistiques; c) contribuer à la mise en place et à la gestion d'un système de gestion intégré; et d) renforcer la capacité de l'Institut libérien de statistiques et des services de géo-information dans le domaine de la collecte et de la gestion des données.

22. *Produit 2 : Les données sur la population et le développement, la santé procréative et l'égalité entre les sexes sont intégrées dans un système d'alerte rapide à jour et dans la planification d'urgence par l'autorité centrale et les autorités locales.* Ces résultats seront obtenus grâce aux actions suivantes : a) mettre régulièrement à jour les plans d'intervention d'urgence qui portent sur la santé procréative, la violence sexiste, les soins obstétricaux d'urgence et les sensibilités culturelles dans un contexte d'après crise; et b) renforcer les entités nationales et la société civile pour qu'elles puissent élaborer des mécanismes de coordination qui intègrent les questions de population dans la planification et dans les cadres de développement. Cela supposera de fournir un appui au Conseil parlementaire libérien sur la population et le développement.

Composante égalité entre les sexes

23. Le résultat escompté au titre de cette composante est le suivant : les systèmes et processus politiques, législatifs et électoraux qui renforcent la participation effective et la responsabilisation sont renforcés. Il y a deux produits :

24. *Produit 1 : Participation accrue des associations et réseaux de femmes aux activités visant à appuyer et à promouvoir l'intégration de la question d'égalité dans les cadres directeurs nationaux et sectoriels, le but étant de réaliser des progrès en ce qui concerne l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.* Pour réaliser ce produit, un appui sera fourni pour élaborer et mettre en œuvre : a) le plan d'action des Libériennes ministres et parlementaires aux niveaux national et communautaire; et b) la politique nationale pour l'égalité entre les sexes.

25. *Produit 2 : Engagement plus ferme des communautés, médias, jeunes et des réseaux de femmes aux activités visant à prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste.* Ce résultat sera atteint grâce aux actions suivantes : a) appuyer une réponse multisectorielle aux niveaux communautaire et national en ce qui concerne le plan d'action concernant la violence sexiste; b) renforcer la capacité de certaines ONG et organisations communautaires de fournir des services de santé, psychosociaux et juridiques aux victimes de la violence sexuelle et sexiste; et c) appuyer l'éducation des communautés afin qu'elles préviennent la violence sexuelle et sexiste.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

26. Le programme de pays s'intègre au cadre de responsabilisation en matière de gestion du PNUAD. Il utilisera la modalité d'exécution nationale ainsi que le système unifié de gestion des transferts d'espèces.

27. Le FNUAP et le Gouvernement effectueront le suivi et l'évaluation conformément aux politiques, procédures et directives du FNUAP, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et du PNUAD. Un comité de coordination du programme examinera chaque année le plan de gestion et évaluera les progrès.

28. Le FNUAP et le Gouvernement entreprendront des programmes conjoints et mèneront des interventions en collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires dans des domaines tels que le VIH/sida, la violence sexiste et la collecte de données.

29. L'équipe du bureau de pays du FNUAP est composée d'un représentant, de deux administrateurs de programme, d'un directeur des opérations et d'un personnel d'appui. Le FNUAP renforcera la capacité du bureau en lui adjoignant un personnel pour les tâches essentielles et des administrateurs de programme, conformément à la typologie des bureaux de pays révisée. Du fait que le Libéria est un pays qui se trouve dans une situation d'après conflit, l'assistance technique sera renforcée dans des domaines stratégiques. Les équipes de services techniques de pays du FNUAP en Afrique, avec le concours de consultants recrutés sur les plans national et international, fourniront un appui complémentaire.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Libéria

Priorités nationales : a) relèvement de l'infrastructure et fourniture de services de base; et b) lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Résultats visés par le PNUAD : D'ici à 2012 : a) amélioration de la santé et de l'éducation, l'accent étant mis sur la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile et l'amélioration des résultats scolaires; et b) création d'un environnement propice et renforcement des capacités organisationnelles pour améliorer l'accès aux moyens de prévention, de traitement du VIH/sida, aux soins et au soutien et prendre des mesures contre la stigmatisation et la discrimination

<i>Composante</i>	<i>Résultats escomptés du programme, indicateurs de résultats, points de référence et cibles</i>	<i>Produits du programme, indicateurs de résultats, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources par composante</i>
Santé procréative	<p><i>Résultat 1 :</i> Les communautés sont mieux informées de leurs droits à accéder et à utiliser des services de santé de grande qualité, touchant les groupes les plus vulnérables et contribuant à une réduction de la mortalité maternelle et des moins de 5 ans.</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation des méthodes de contraception passant de 12 % à 15 % Pourcentage des accouchements supervisés par un personnel sanitaire qualifié 	<p><i>Produit 1 :</i> La fourniture de produits en matière de santé procréative est augmentée dans les programmes de communication communautaires soutenus aux niveaux national et local à l'intention des femmes et des jeunes.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation d'au moins 80 % du nombre de cliniques fournissant des méthodes modernes de contraception Au moins deux centres de santé fournissent des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement des initiatives menées par les communautés, la société civile et les organisations confessionnelles pour développer l'utilisation des services et de l'information en matière de santé sexuelle et procréative, pour les jeunes, les femmes et les familles</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 10 % des ONG et des organisations communautaires, des associations de jeunes et des femmes menant, dans cinq comtés choisis, des activités promotionnelles et connexes en matière de santé procréative Au moins 40 dirigeants religieux et communautaires conseillant de respecter les droits des adolescents en matière de santé procréative et œuvrant pour une culture de paix <p><i>Produit 3 :</i> Capacités institutionnelles et en ressources humaines renforcées pour la fourniture des services de grande qualité en matière de santé procréative, y compris la planification de la famille et les soins obstétricaux d'urgence</p>	<p>Ministères : santé et promotion sociale; jeunesse et sports</p> <p>OMS; ONUSIDA; UNICEF</p> <p>Hôpital John F. Kennedy; ONG; organisations communautaires; donateurs</p> <p>Ministères : santé et promotion sociale; éducation; jeunesse et sports</p> <p>OMS; UNICEF</p> <p>ONG; organisations communautaires</p> <p>Donateurs</p>	<p>6 millions de dollars (2 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 4 millions sur d'autres ressources)</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats escomptés du programme, indicateurs de résultats, points de référence et cibles</i>	<i>Produits du programme, indicateurs de résultats, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources par composante</i>
		<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de diffusion portant sur les fistules obstétriques augmentés dans au moins 5 (des 15) comtés, spécialement pour les jeunes femmes • Nombre de cliniques fonctionnelles fournissant des soins obstétriques d'urgence, augmenté d'au moins 10 % • Nombre de cliniques fournissant des soins de qualité en matière de santé procréative aux femmes, aux hommes et aux jeunes, augmenté 		
Priorité nationale : Relance économique				
Résultat visé par le PNUAD : Politiques et programmes économiques nationaux exécutés pour appuyer un développement social et économique équitable, inclusif et durable				
Population et développement	<p><i>Résultat :</i> Utilisation accrue des données pour le développement pour promouvoir les droits de l'homme dans la planification et dans le suivi des politiques, stratégies et programmes de réduction de la pauvreté</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Données sur la population ventilées utilisées pour planifier et suivre les priorités nationales et prendre des mesures pour le relèvement d'après conflit 	<p><i>Produit 1 :</i> Les autorités nationale et locales élaborent et mettent en œuvre un système de gestion intégrée des données pour une coordination, une cohérence et une complémentarité plus grandes dans les processus de planification.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement effectué en 2008 et des données démographiques ventilées et fiables sont disponibles aux fins de l'élaboration de la politique et de la gestion du programme • Système intégré de suivi et d'évaluation fonctionnel et contribuant à la coordination des programmes et budgets de développement <p><i>Produit 2 :</i> Les données sur la population et le développement, la santé procréative, l'égalité entre les sexes sont intégrées dans un système d'alerte rapide actualisé et dans la planification des interventions d'urgence par les autorités locales et centrale.</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des plans d'urgence régulièrement actualisés portant sur la santé procréative, la violence sexiste, les soins obstétriques d'urgence et la sensibilité culturelle dans un contexte d'après conflit 	Ministère de la planification et des affaires économiques; Ministère de l'intérieur; Institut libérien de statistiques et des services de géo-information; Université du Libéria; Conseil parlementaire du Libéria sur la population et le développement; Équipe de pays des Nations Unies; Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ONG	5 millions de dollars (1 750 000 à prélever sur les ressources ordinaires et 3 250 000 sur d'autres ressources

<i>Composante</i>	<i>Résultats escomptés du programme, indicateurs de résultats, points de référence et cibles</i>	<i>Produits du programme, indicateurs de résultats, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources par composante</i>
Priorité nationale : Renforcer la gouvernance et le respect de la légalité et promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme				
Résultat visé par le PNUAD : D'ici à 2011, développement des soins obstétricaux d'urgence et d'une gouvernance responsable et transparente de manière participative et inclusive et dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme				
Égalité entre les sexes	<p><i>Résultat :</i> Les systèmes et processus politique, législatif et électoraux qui assurent une participation effective et la responsabilisation, sont renforcés</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes à des postes de responsabilité et de décision dans des institutions à tous les niveaux • Politiques et plans d'action qui portent sur l'égalité entre les sexes et qui intègrent des mesures pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste 	<p><i>Produit 1 :</i> Participation accrue des associations et réseaux de femmes à l'appui et aux actions pour l'intégration de la question de l'égalité dans les cadres directeurs national et sectoriels, afin de réaliser des progrès vers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'associations et de réseaux de femmes participant à l'élaboration des politiques aux niveaux national et local • Proportion des autorités nationales et locales sensibilisées et promouvant une culture de paix dans un contexte d'égalité des sexes et luttant contre la violence sexiste <p><i>Produit 2 :</i> Participation accrue des communautés, des médias, des jeunes et des réseaux de femmes à la prévention de la violence sexuelle et sexiste et à l'action menée pour la combattre</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des réseaux communautaires dans au moins cinq comtés sont sensibilisés à la violence sexuelle et sexiste et contribuent à la prévenir et à la combattre dans cinq comtés. • Des services de santé, psychosociaux et juridiques sont disponibles et les victimes de violence sexuelle et sexiste les utilisent. 	Ministères : promotion féminine et développement; justice; santé et promotion sociale; Ministère de l'intérieur Équipe de pays des Nations Unies; MINUL ONG; donateurs	<p>3 750 000 dollars (1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 2 750 000 sur d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Montant total pour la coordination du programme et l'assistance : 750 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>